

Réunion du CC Environnement et Développement Durable

Plénière du 1er octobre 2018

Présents :

- Raphaël Langlais – Michel Godard
- Nathalie de Bernard - Guillaume Pomeret – Olivier Touchebeuf - Joseph Gonzalés

Excusés :

Patrick Vidal – Magali Pouyet

Vie municipale (Point non prévu par l'ordre du jour mais justifié par l'actualité municipale)

Un tiers des élus du conseil municipal ayant démissionné, des élections municipales anticipées doivent avoir lieu au plus tard 3 mois après la dernière démission. La date des élections sera fixée par le Préfet.

Les décisions concernant les affaires courantes de la commune sont prises par un conseil municipal restreint. Le montant maxi des marchés qu'il peut traiter est plafonné à 207000 (€) par marché.

Répartition des animat-ric-eur-s par thèmes

- Suite au départ de Thomas et Emilie la répartition par thèmes devra être réaffectée.

Environnement - Point sur les projets par thèmes

- Projet permaculture :
 - o Rappel
 - Le projet est porté par la commune et pourra associer plusieurs partenaires.
 - Le budget possible est de 3200 € pour l'aménagement du jardin, l'animation aux écoles et formation d'un animateur pour faire vivre ce projet qui pourrait entrer dans les « incroyables comestibles ».
 - o Avancement
 - Le projet se fera en coopération avec les 2 écoles et se situera sur l'ancien jardin de l'espace Ragou.
 - Le budget possible est de 3200 € pour l'aménagement du jardin, l'animation aux écoles et la formation d'un animateur pour faire vivre ce projet qui pourrait entrer dans les « incroyables comestibles ».

- Les Permagiciens vont préparer le jardin pendant la semaine 44 (à cheval sur octobre et novembre 2018 soit la seconde semaine des vacances scolaires)
- Projet de verger communal :
 - ce verger pourrait se situer derrière l'espace Ragou.
 - sa mise en place pourrait être faite avec l'aide d'APA31, qui a déjà accompagné la réalisation d'un verger communal à St Germier.
- Actions :
 - Programmer une visite au verger de St Germier
 - identifier un animateur pour ce projet dans le CC-EDD
 - programmer dans la demande de convention 2019 avec APA31.
- Voir comment articuler ce projet avec le projet permaculture
- Entretien du sentier « l'arbre à portée de main »
 - Rappel
 - Ce sentier est normalement accessible aux personnes mal et non voyantes. L'association APA31 a obtenu le prix de la Fondation Nicolas Hulot pour la réalisation de ce sentier qui est unique dans le département. Certains panneaux sont à refaire d'autres sont à réparer. APA31 a proposé une convention spécifique qui a été validée par la municipalité.
 - Avancement
 - Réunion le 17 septembre avec tous les partenaires pour décider « qui fait quoi ». Voir : 17-09-2018-CRR-Convention-APM.
 - Visite de terrain le 25 septembre pour faire un bilan de l'état du sentier et des panneaux en particulier. Voir : 25-09-2018-CRR-Visite-de-terrain-APM-DT
 - A la suite de ce bilan APA31 proposera une réunion pour définir avec les partenaires, les actions concrètes pour réhabiliter le sentier et les panneaux.
- Prolongation du sentier le long du lac
 - Rappel :
 - Les raisons pour lesquelles le CC-EDD émet un avis défavorable à ce prolongement, sont données dans le document : *CC-EDD-Them-Sentier-Bord-du-Lac-24-03-2018*
 - Pour ces raisons la municipalité (représentée par R. Langlais) renonce à ce projet.
 - Avancement : dossier clos
- Réponse municipale attendue sur piste cavalière
 - Rappel :
 - Nous n'avons pas encore eu de réponse à nos deux courriers du 22 mars 2018 et du 24 avril 2018.
 - Avancement :

- Visite de terrain prévue – date à finaliser
 - Des fiches techniques de TM doivent permettre de trouver des solutions pour assurer la pérennité des sentiers.
- Gestion différenciée (GD)
- Rappel
 - Pilotage pour la commune : Michel
 - Définition d'une zone d'expérimentation de la GD. (voir carte page 10 du 07-05-2018-CR-CC-EDD-Diff
 - Bien qu'une tonte ait eu lieu début mai sur cette zone il est demandé à la Mairie de ne plus tondre d'ici mi-octobre même si la floraison est fortement compromise pour cette année.
 - Avancement :
 - Les services techniques ont mis en place des panneaux pédagogiques, à destination du public, expliquant que les zones concernées ne résultent pas d'un manque d'entretien, mais d'une volonté municipale de préserver la biodiversité en ménageant des espaces où la faune et la flore peuvent se reproduire.
- Trame Verte et bleue (TVB)
- Rappel :
 - Pilotage pour la commune : R. Langlais
 - Définition d'un premier réservoir de biodiversité (voir carte page 10)
 - Une personne de la LPO a déjà répertorié les espèces présentes dans cette zone.
 - Avancement :
 - L'assistance à la mise en place et à la gestion de la TVB est à inclure dans le projet de convention APA31-2019
- Gestion du lac
- Rappel
 - Document de référence : *CC-EDD-Them-Lac-24-03-2018*
 - Priorités :
 - Comblement du lac
 - prendre des mesures drastiques pour réduire la quantité de matériaux qui provoquent un comblement accéléré du lac.
 - en effet depuis 2014 les méthodes d'entretien des abords du lac et de son bassin versant vont toutes dans le sens d'une aggravation significative de l'étendue et de l'intensité de l'érosion des sols.
 - de plus la suppression systématique des obstacles naturels (arasement de la végétation sur les talus à forte pente – et tonte des berges) permet aux produits de l'érosion d'être transportés rapidement dans le lac. Un

- conduit direct permet même localement d'envoyer directement, les eaux de ruissellement, dans le lac.
- les actions de réduction des apports de matériaux dans le lac doivent être complétées par des mesures du niveau de comblement du lac. Ces mesures doivent permettre d'évaluer dans le temps l'efficacité des actions engagées.
- Communication sur la gestion des berges
 - Pour faciliter l'acceptation sociale des mesures à prendre, des articles et panneaux pédagogiques seront proposés.
- Avancement
 - La visite de terrain programmée en début novembre permettra de faire un état des lieux
 - Le Rapport de stage « Gestion durable de l'eutrophisation du lac de Flourens » pourra être utilisé comme référence. Document à diffuser à Raphaël.
- Activités nautiques sur le lac
 - Rappel
 - En accord avec la municipalité, le Groupe Nautique Toulousain (association sans but lucratif) devait organiser, du 7 juillet au 2 septembre, des activités sur le lac.
 - Bilan
 - Participation d'environ 60 personnes
 - Pas de conflit d'usage, l'activité a bien été acceptée par les pêcheurs.
 - La convention prévoyait de proposer des activités aux scolaires et périscolaire. La prestation n'a pas été assurée sur toute la durée prévue.
- Projet de classement en Espaces Naturels Sensible (ENS)
 - Rappel
 - Un nouvel appel à projets devrait être lancé en 2020 par le Conseil Départemental.
 - Avancement
 - Le dossier sera proposé et suivi par l'APCVEB en relation avec la municipalité et le CC-EDD.
- Coulée verte paysagère :
 - Rappel
 - Il s'agit du projet de création d'un Site d'Intérêt Paysager à l'échelle intercommunale. Voir l'extrait du CR du Conseil Municipal du 22 juin 2017.
 - Avancement
 - Le service urbanisme de TM a approuvé le SIP Seillonne. Donc pourquoi pas un SIP Noncesse ? (voir livre 1 tome 6 du PLUiH).

- Suivi : Guillaume – Olivier – Nathalie
- Cycle de l'eau dans la ZI
 - Rappel
 - Pas de vérification officielle des évacuations d'eaux usées depuis 8 ans vraisemblablement. Normalement tous les 4 ans.
 - Avancement
 - Vérification effectuée par « Cycle de l'eau » de TM
 - La mairie attend le rapport

Développement Durable - Point sur les projets par thèmes

- Garrouste et CaroTP :
 - Réunion tenue le 14 mai 2018 avec les différentes parties prenantes.
 - Des élus souhaitent signer la pétition en circulation
 - **Point du 01-10-2018**
 - Question sur Garrouste : le permis de construire est-il toujours valide ?
 - Accord non diffusé entre le Préfet et Garrouste
 - Comment s'en assurer : Raphaël demande à Mme Le Maire.
 - Caro TP : attente verdict du TA – gendarmerie de Balma à demandé d'enlever tous les locaux qui n'ont pas de permis. Mise en demeure de la gendarmerie qui demande que mi-octobre tout soit enlevé.
 - Ne peuvent faire que du transit de matériaux mais pas de concassage.
 - Retrait de l'autorisation préfectorale : pas de retour du TA ?
 - Projet d'installation ENPYCO dans la ZI
 - Est-ce que tout le monde est d'accord sur la présence dans la ZI d'une grue de 28 m de haut et 40 m d'envergure ?
 - Quel est l'avis des riverains en particulier de Flourens en éveil ?
La commune a reçu 2 fois les directeurs d'ENPYCO. Dans le contexte Caro/Garrouste, il était convenu que rien ne se ferait d'ici fin septembre en attente du PLUiH. Malgré cela, une demande de permis de construire a été déposée fin août-début septembre. Or, dans le futur PLUiH, seront «*interdites les constructions entraînant la création d'activités nouvelles susceptible d'engendrer des nuisances (sonores, visuelles, olfactives, poussières etc..)* ». La notion de «nuisances visuelles», qu'a fait ajouter M. Langlais, est susceptible de s'appliquer à la grue ENPYCO.

- Production d'énergie renouvelable (Projet municipal)
 - Rappel :
 - Réunions et visite technique avec la SCIC – Citoy'enR
 - Les deux lieux pressentis et présentant les meilleurs atouts ont des handicaps majeurs :
 - Toit de la salle des fêtes : présence d'isolation amiante. Si des travaux sont entrepris, il faut désamianter le toit d'où un surcoût d'environ 48000 €. Voir s'il est possible de trouver un accord sur un plan de financement viable
 - Toit de l'école maternelle : la charpente en fermettes ne permet pas de garantir la tenue à la surcharge due aux panneaux.
 - **Point du 01-10-2018**
 - Une nouvelle solution technique est proposée
 - Accord de la municipalité pour lancer la procédure de mise en concurrence via un appel à manifestation d'intérêt (AMI).
 - Puissance : 42 kWc
 - Production d'énergie : 38000 KWh
 - Surface dispo : 142 et 64 m2

- Permanence du Conseiller Info-Energie
 - Prévues dans le plan d'action du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
 - Le CC-EDD pourra consulter le conseiller pour obtenir des informations (indicateurs).
 - La date de début de cette permanence n'est pas encore définie.
 - **Point du 01-10-2018**
 - **Energie Partagée ?** Réponse de Raphaël Langlais :
 - Un conseiller Energie Partagée de la Métropole est venu se présenter en Mairie voilà 15 jours pour expliquer sa fonction, sa mutualisation avec les autres communes de la Métropole intéressées comme Flourens. La Métropole doit début 2019 acter son embauche définitive grâce en partie à une aide de l'ADEME. Puis les communes comme Flourens délibéreront en Conseil Municipal pour valider l'utilisation de cette ressource partagée sur toutes les problématiques des énergies : renouvelables, économies, optimisation des systèmes, diagnostics et actions sur les bâtiments publics...

- Enquête publique sur le PLUiH :
 - Quatre membres du CC-EDD ont apporté des contributions à l'enquête publique.
 - Constatant que le projet initial de PLUiH ne prévoyait plus de réserve pour les ICPE, il a été demandé –et obtenu- la création d'une sous-zone dans le quartier de la Madeleine.

- **Point du 01-10-2018**
 - Voir Projet d'installation ENPYCO
- Renouvellement contrat DSP ou Régie municipale de l'eau de TM ?
 - Le groupe métropolitain «sans étiquette », auquel appartient la majorité de la municipalité favoriserait la Régie municipale plutôt que la Délégation. Le Conseiller communautaire de Flourens est Mme le Maire qui représente la commune sur ce sujet métropolitain.
 - Pour les membres du CC-EDD
 - L'eau est un bien public et non une marchandise
 - S'il y a des bénéficiaires, il est normal qu'ils reviennent à la collectivité.
 - **Point du 01-10-2018** Réponse de Raphaël Langlais
 - La Métropole, après avoir présenté toutes les possibilités en régie de la gestion de l'eau de façon globalisée sur tout le territoire de la Métropole, est en train d'examiner la DSP et les 3 sociétés sur les rangs pour cette alternative. D'ici la fin d'année, la Commission concernée par ce sujet ainsi que tous les élus métropolitains auront toutes les billes en main pour décider en 2019 du choix de Toulouse Métropole vis-à-vis de la gestion globalisée de l'eau sur son territoire.
- Solidarité - référence au 3° principe éthique de la Permaculture
 - Communale
 - Lutte contre la précarité énergétique : un point sera fait avec le conseiller en charge de ce dossier.
 - Internationale – Action en faveur des personnes réfugiées
 - Possibilité de collecte à l'occasion d'appels d'associations, le CC-EDD fera des propositions.
 - Peut aussi être traitée au niveau intercommunal.
 - **Point du 01-10-2018** : Point non traité en réunion
- Communication
 - Les membres du CC-EDD proposeront un article sur le bilan de fonctionnement du CC-EDD, et ses perspectives pour publication dans « Regards sur Flourens ».
 - Cet article fera l'objet d'une lecture et validation du contenu au préalable comme pour tous les articles du Regards, à l'exception de la tribune ouverte à l'opposition.
 - **Point du 01-10-2018**

- Opération reportée pour cause de non disponibilité des membres